COMMENT STOCKER SES DASRIA À DOMICILE?

Les DASRIA sont conditionnés dans des contenants spécifiques normés :

- Cartons ou fûts pour les déchets solides ou mous ;
- Collecteurs ou fûts pour objets perforants.

Ces conditionnements vous seront fournis par l'HAD lors de votre entrée et il vous sera demandé de les stocker :

- Sur une surface plane ;
- A l'abri de la chaleur et de l'humidité ;
- A l'écart des jeunes enfants et des animaux.

QUE DEVIENNENT-ILS?

Votre soignant (ou un prestataire) remplacera les conditionnements lorsqu'ils seront pleins. Ils seront ensuite traités dans une usine d'incinération par une double combustion.



SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS...

Si vous avez des questions, vous pouvez les poser à vos soignants lors de leur passage ou contacter votre HAD :



GESTION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS EN HOSPITALISATION À DOMICILE

Information destinée aux patients



En partenariat avec



































QUE SONT LES DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS ?



Les déchets d'activité de soins (DAS) sont les déchets produits lors des soins réalisés par votre soignant.



Certains comportent un risque infectieux, ce sont les Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux et Assimilés (DASRIA).

En revanche, la grande majorité ne présente aucun risque infectieux. Il s'agit des Déchets Assimilables aux Ordures Ménagères (DAOM).

ASPECT RÈGLEMENTAIRE

Dans le cadre d'une Hospitalisation A Domicile (HAD), l'élimination des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux et Assimilés (DASRIA) incombe à l'Hospitalisation à Domicile (HAD), que les soins aient été effectués par un salarié de l'HAD ou par un intervenant libéral.

En revanche, il est de la responsabilité du patient d'éliminer les Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères (DAOM).

LES ENJEUX

Le soignant a l'obligation de réaliser un tri des Déchets d'Activité de Soins dès la production, dans le respect des protocoles établis, pour :

- Garantir la sécurité des personnes
- Respecter l'environnement
- Maitriser les coûts

Nous sommes conscients que pour certains de nos patients, l'élimination des ordures ménagères représente un coût si la commune pratique une tarification à la levée.

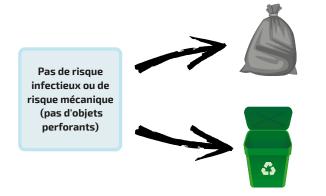
C'est pourquoi nous vous encourageons à fournir à vos soignants des bacs de recyclage afin que vous puissiez éliminer les déchets recyclables (emballages, papiers, cartons...) sans surcharger le volume de vos ordures ménagères tout en continuant à préserver l'environnement.

DAOM et recyclage ou DASRIA? Les règles de tri

Article 1335-1 du Code de la Santé Publique

"Les DASRIA sont constitués des déchets présentant un risque infectieux (...), dont on sait ou dont on a de bonnes raisons de croire qu'en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, ils causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants."

Les objets perforants font également partie des DASRIA, même en l'absence de risque infectieux.



RÈGLES DE TRI DES DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS (DAS)

Voici les règles de tri des DAS, telles qu'elles ont été validées en groupes de travail pluriprofessionnels et inter-HAD, comprenant des experts de tous horizons :

Représentants des usagers, experts environnementaux, ARS, région Grand-Est, hygiénistes, qualiticiens, médecins et professionnels paramédicaux.

Tri des déchets d'activité de soins en HAD

Un geste santé et écologique !

